

# Gestion calamiteuse à la Communauté

## Communauté française allumée par la Cour

**Contrôles insuffisants des achats, absence d'inventaire des biens meubles : le ministère de la Communauté française fait l'objet d'un rapport, plutôt dur, de la Cour des comptes, sorti ce mercredi. Il y a du travail, c'est peu de le dire.**

Gratiné, le rapport que vient de publier la Cour des comptes sur la gestion au sein du ministère de la Communauté française. La Cour s'est attachée aux dépenses et à l'inventorisation des biens meubles. Le moins qu'on puisse dire, est qu'il y a de sérieuses corrections à apporter, à en croire les magistrats de la Cour.

À noter que si la Cour n'a publié ce rapport que ce mercredi, l'audit a été réalisé au cours du second semestre 2013 et que la Communauté française a commencé à réagir dès février 2014.

### CONTROLE DES ACHATS INSUFFISANT

N'empêche. Les problèmes subsistent, notamment au niveau des achats et de leur contrôle. « *Le dispositif de mesures destinées à assurer le respect effectif des échéances légalement prévues et écarter tout risque de doubles paiements ou de paiements erronés demeure insuffisant. Par ailleurs, au sein de l'appli-*

*cation comptable, l'intégrité du processus de paiement n'est pas garantie et les risques de manipulation des fichiers, avant exécution des paiements par le trésorier centralisateur, sont insuffisamment maîtrisés* », écrit la Cour.

Autrement dit, le même achat pourrait être payé deux fois, sans que personne ne s'en rende compte. Il pourrait même y avoir des détournements, mais même si c'était le cas, la Cour dit que rien ne le prouve. La Cour insiste : « *En février 2014, la Communauté française a commencé à prendre les mesures nécessaires pour répondre à nos remarques.* » Un contrôle accru et centralisé est très fortement recommandé.

Mais tout ça prendra encore du temps, d'autant qu'il faudrait

### UN CONTRÔLE ACCRU ET CENTRALISÉ EST TRÈS FORTEMENT RECOMMANDÉ

mettre en place un nouveau système informatique, au niveau comptable notamment.

### INVENTAIRE INEXISTANT

Autre gros souci : « *La Cour des comptes a constaté que le ministère de la Communauté française ne dis-*

*posait pas d'un inventaire exhaustif, centralisé et actualisé de l'ensemble de ses biens meubles. (...) Le défaut d'inventorisation systématique constitue un risque majeur pour la sécurisation des biens.* »

Les biens meubles, ce sont les armoires, chaises, bureau, mais aussi tout le matériel de bureautique. La Cour relève également que des biens mis à disposition de manière indéterminée (à l'extérieur) ne sont pas répertoriés. Autrement dit, on ne sait pas où ils sont.

« *La Communauté française vient de loin* », nous a-t-on dit à la Cour des comptes. Il lui reste en effet du travail pour assainir sa gestion. Beaucoup de travail. ■

BENOÎT JACQUEMART